

Québec français



La langue française en Haïti

Maximilien Laroche

Number 44, December 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/57064ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laroche, M. (1981). La langue française en Haïti. *Québec français*, (44), 26–27.

La langue française en Haïti

par maximilien laroche

Le français est la langue officielle de la république d'Haïti. Ce statut lui a été reconnu légalement en 1918 et est venu consacrer une situation qui existait depuis la proclamation de l'indépendance en 1804. Pour comprendre les raisons de cette affirmation tardive du caractère francophone d'Haïti, il faut noter d'abord qu'elle s'est effectuée au moment où le pays était occupé par les marines des États-Unis et aussi savoir qu'Haïti est un pays de diglossie.

Français et créole

Le terme de diglossie s'est répandu depuis que le sociolinguiste Charles Ferguson s'en est servi pour caractériser la situation de hiérarchisation de deux langues où l'une, qui est parée de prestige, sert à l'exercice du pouvoir et souvent aux relations de travail tandis que l'autre est réservée aux rapports intimes et quotidiens. Cela correspond à la situation du français d'une part et d'autre part de ce créole à base lexicale française qui est la langue maternelle des Haïtiens.

Pour ce qui est de l'usage quotidien, la première des deux langues pratiquées en Haïti est le créole haïtien que nous dénommerons ici plus simplement l'haïtien. Tous le parlent: du chef de l'État, qui depuis quelque temps s'adresse à la nation dans cette langue, jusqu'au

paysan. Et ils s'en servent pour satisfaire la majorité de leurs besoins. Le français occupe cependant une plus grande place que l'haïtien parce qu'il est la langue de l'écrit, des actes juridiques, de l'administration publique, des relations commerciales et internationales. Cette importance du français s'accroît encore davantage parce qu'il est la seule langue de l'enseignement à tous les niveaux. L'acquisition des connaissances théoriques et technologiques et subséquemment celle des possibilités d'exercer un pouvoir quelconque sur le plan politique, économique et social, passe par le français. Seule (cependant) une minorité de lettrés dans la langue officielle a accès à ce champ de pouvoir. On estime que sur les cinq millions d'habitants que compte actuellement Haïti dix pour cent seulement sont passés par l'école. La situation économique d'abord mais aussi les rapports de force sur le plan social et politique ont contribué à empêcher jusqu'à présent plus de quatre-vingt-dix pour cent des Haïtiens d'apprendre à lire et à écrire.

On peut donc dire que le français, n'étant pas transmis de bouche à oreille mais appris à l'école qui n'est fréquentée que par une proportion réduite de la population, est une langue d'abord écrite, lue ensuite, et parlée enfin, dans les villes principalement, au sein d'une certaine classe de la population et pour les besoins d'une certaine communication de caractère officiel. Autrement c'est à l'haïtien qu'on a recours. Ce qui ne manque pas de laisser des traces dans le français d'Haïti. Celui-ci garde bien souvent la raideur et l'allure archaïsante d'une langue plus lue et écrite que parlée, où la spontanéité est freinée par la rigidité des mécanismes

qu'impose la mémorisation de règles qui ne sont pas intégrées à la pratique orale. Le français d'Haïti, autrement dit, dans sa forme parlée, subit l'influence de la langue haïtienne et témoigne par là de la répartition réelle des langues en Haïti.

Ces interférences sont inévitables, compte tenu de la proximité du point de vue phonétique et sémantique du vocabulaire de l'haïtien et du français mais en même temps des différences sur le plan morpho-syntaxique des deux langues. Par exemple, l'absence dans la langue haïtienne de genre grammatical en ce qui concerne les choses surtout ou encore l'absence de variations de terminaisons des verbes pour indiquer les temps et les modes marquent fortement le français des écoliers haïtiens.

L'échec de l'enseignement traditionnel du français

La grande erreur des professeurs de français a été de faire apprendre cette langue aux Haïtiens comme leur langue maternelle. On peut comprendre, pour ceux qui sont alphabétisés, les grandes difficultés d'apprentissage et de pratique du français. Si l'éducation nationale en français a connu un énorme « ratage », cela tient principalement à une pédagogie à courte vue qui a voulu qu'on enseigne la langue sans tenir compte du contexte de sa pratique.

C'est pour pallier cet inconvénient qu'une réforme de l'éducation a été entreprise récemment. Elle propose de commencer l'alphabétisation de l'écolier dans sa langue maternelle, l'haïtien, et de n'entreprendre l'enseignement du français que graduellement au cours de

la scolarisation. Le français est désormais posé comme une langue seconde, ce qui correspond à sa véritable situation sociale. Par là on espère d'un côté combattre l'analphabétisme et de l'autre améliorer l'acquisition du français. Car il n'est bien sûr pas question d'abandonner le français qui restera encore un bon bout de temps la langue officielle d'Haïti. Même si Haïti s'est libérée en 1804 de la tutelle politique de la France, elle n'en a pas moins conservé la langue et les traditions culturelles françaises comme des éléments de son patrimoine à côté de sa langue nationale et de ses pratiques culturelles qui la rangent parmi les peuples de civilisation afro-caribéenne.

L'affirmation de son caractère francophone, en 1918, marquait une étape dans l'histoire de la collectivité haïtienne.

Elle révélait le fait que désormais, en Haïti, la question des langues d'usage, pour des raisons d'industrialisation, d'émigration, de rapports commerciaux, d'apprentissage technologique et finalement de politique sociale et de relations culturelles ne pouvait plus se poser en terme de bilatéralité du français et de l'haïtien et sur un plan strictement national mais dans un contexte de rapports internationaux et de pluri-linguisme.

Promotion de la langue haïtienne

Si l'on tient compte du tournant nouveau que semblent prendre les choses on peut dire que l'on est en train de passer d'un état de fait à un état de

droit, cette fois en faveur de l'haïtien. Et cet état devrait normalement rendre meilleure justice à la réalité des faits.

Entre le français et l'haïtien s'interpose l'anglais mais aussi l'espagnol et même d'autres langues. Diverses mesures législatives ont depuis quelque temps commencé à mettre en place, parallèlement au statut officiel du français, un début de réglementation de l'usage de l'haïtien. La constitution de 1964 en a prévu l'utilisation dans les services publics et la loi du 18 septembre 1979 vient d'en implanter l'enseignement dans les premières années de l'école primaire en même temps qu'il en fixe l'orthographe officielle.

On peut considérer, dans la mesure où les lois sont des écritures des faits, que cette volonté de fixer par écrit le rapport des langues, témoigne d'une nouvelle conjoncture historique. Celle-ci, on peut l'affirmer, est caractérisée par la promotion de la langue haïtienne. Il s'agit, en donnant un nouveau statut à la langue commune, de satisfaire le légitime désir du peuple haïtien d'accéder sans retard à la connaissance de soi et des autres et à la maîtrise de son destin. On peut également penser que cette conjoncture actuelle invite à assurer en même temps une protection adéquate à la langue haïtienne. Du fait qu'elle accède à un rôle majeur, cette dernière se trouve en effet en confrontation directe avec les autres langues entre lesquelles s'effectuait jusqu'à présent la lutte pour le pouvoir en Haïti.

S'il faut reconnaître un service rendu par la langue française à Haïti, c'est celui d'avoir permis une extraordinaire floraison des lettres. En-dehors de toute évaluation du caractère de classe de la littérature haïtienne dont on a assez fait remarquer qu'elle était écrite par une élite et pour un public étranger, on peut estimer qu'elle a somme toute assez bien rempli la tâche de cerner l'identité haïtienne en faisant notamment voir que le problème de la diglossie franco-créole en constituait le nœud gordien.

L'haïtien étant un créole à base lexicale française, ses rapports avec le français ne peuvent être ceux qu'entretenaient deux langues non apparentées. Outre le lexique, le créole haïtien partage avec le français ce qui fonde une sémantique conjointe: les souvenirs qu'impose une histoire commune.

La situation de la langue française en Haïti doit donc se saisir dans le mouvement qui après avoir conduit les Haïtiens à penser la langue créole en français les porte désormais à penser le français en créole.

1958-1978

VINTAN

DÉPI KOMITÉ PROTESTAN MONTRÉ MOUN LI-A AP ÉDÉ PÈP LA FOUYÉ FONDASION DÉVLOPMAN-AN

JANVIE						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Ouvrité vann zouti,
Min-i pa vann mèteli.

FÈVRIÈ						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Pito ou lèd, ou la.

MAS						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Sa mannan pou gayé,
Sé sa piti li manjé.

AVRIL						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Moun ganyon di "Sa nap fé,
Sé li map okupé".



DAOU						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Grètè pa lèpri.

SÈPTANM						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Bon karantè,
Sé awanga fanm lèd.

OKTÒB						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Chik pa respèté
Mèt bitason.

NOVANM						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Lanvi anpeché ou janbé,
Min-i pa anpeché ou tann.

MÈ						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Anvan ou mouté boua,
Gadé ouè ou ka ka dèann.

JIN						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Fòk ou aprann pou ou
kanprann.

JIYÉ						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Ou ouè jodi,
Min ou pa kann dènn.

DÉSANM						
PAZ	LALIN	Di	Li	Ma	Mè	Jé
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Ti nèt fé soti kabab,
Gra nèt fé soti pito.